

AVIS À LA POPULATION CONCERNANT LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2020

Macamic, le 31 mars 2020 – En raison de la pandémie de la COVID-19 et considérant l'arrêté ministériel 2020-004, veuillez noter que le lundi 6 avril 2020, le conseil municipal siégera à huis clos. Le public ne sera donc pas admis au cours de cette séance.

Vous êtes cependant invités à me poser vos questions par courriel au llafreniere.macamic@mrcao.qc.ca ou par téléphone au 819-782-4604, poste 270, d'ici le lundi 6 avril, à 19 heures. Je ferai part de vos interrogations aux élus et je pourrai vous répondre par la suite. À cet effet, vous pouvez déjà consulter l'ordre du jour de la séance sur notre site Web au www.villemacamic.qc.ca | **Conseil municipal** | **Ordre du jour des réunions.**

Veuillez également prendre note **qu'exceptionnellement**, dans un souci de transparence, une **version préliminaire** du procès-verbal sera publiée sur notre site Web dès qu'il sera finalisé au www.villemacamic.qc.ca | **Conseil municipal** | **Procès verbal des réunions.** À titre d'information, un procès-verbal est normalement publié seulement après son adoption par le conseil lors de la séance suivante.

Merci de votre compréhension.

– 30 –

Source : Lina Lafrenière, mairesse
Ville de Macamic
70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
819 782-4604, poste 270
llafreniere.macamic@mrcao.qc.ca